Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_132_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
28 OCTOBRE 2026

DATE DE PUBLICATION :
6 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 37

Étaient Présents :
Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Eric BLANCHO, - M. Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Julien CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme Lauriane DEGRES, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Patrick GERAUD, - M. Sylvain GUEDAS, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M. Bernard MONTI, - Mme Sylvie NEVES, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

Étaient Absents Excusés:
Mme Audrey BERTET

Mme Aurore CELARD donne pouvoir à M. Noël PAUL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
M. Julien DEMETTRE donne pouvoir à M. Pierre-Yves LE JALLE
M. Dominique FILLOUX donne pouvoir à Mme Annick ADVENARD
Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS donne pouvoir à M. Jean-Marie COLOMBEL
M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Jérôme BLINO

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Didier LOYER a été élu Secrétaire

DÉLIBÉRATION N°132 2026 - ADMINISTRATION GENERALE - DÉSIGNATION DES ÉLUS COOPTÉS AU SEIN DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL (UGVA) D'EAUX ET VILAINE

Le Président rappelle que par délibération n°59-2026 du 28 avril 2026, le Conseil Communautaire a désigné Mme Stéphanie LANOE-ROUBAUT pour siéger en tant que représentante titulaire d'Arc Sud Bretagne au Comité Syndical d'Eaux et Vilaine et Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS pour siéger en tant que représentante suppléante d'Arc Sud Bretagne au Comité Syndical d'Eaux et Vilaine.

Par courrier en date du 12 octobre 2026, Eaux et Vilaine a informé Arc Sud Bretagne de l'élargissement du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA). Il est proposé à chacun des EPCI siégeant au sein de l'UGVA de désigner 1 à 3 élus cooptés en plus des représentants titulaires et suppléants qui composent le Comité Territorial de l'UGVA.

Le Président propose que soit désigné, pour Arc Sud Bretagne, 3 élus cooptés.

Le Président invite les candidats intéressés à se faire connaître, et demande ensuite au Conseil Communautaire de voter.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_132_2026-DE

Les candidats sont :
M. Hervé LEFEBVRE commune d'Arzal,
M. Pierre-Yves LE JALLE commune de Muzillac,
Mme Odile PROVOST commune de Péaule,
Mme Béatrice KEERLE commune de Nivillac.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Chaque conseiller remet dans l'urne, son bulletin de vote.
Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Ont obtenu :
  - M. Hervé LEFEBVRE : 33 voix
  - M. Pierre-Yves LE JALLE : 12 voix
  - Mme Odile PROVOST : 31 voix
  - Mme Béatrice KEERLE : 35 voix

M. Hervé LEFEBVRE, Mme Odile PROVOST et Mme Béatrice KEERLE, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés élus cooptés pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux et Vilaine.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** 3 élus cooptés pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux et Vilaine,

- **DE DESIGNER** M. Hervé LEFEBVRE, Mme Odile PROVOST, Mme Béatrice KEERLE en tant qu'élus cooptés au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux et Vilaine.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/11/2026
Le Président,

